

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVEGLISE

Séance du 24 mars 2016 – 20H45

Excusée : LEVY Fanny

PRESENTS: 12 **VOTANTS:** 12

Joëlle SABOT est nommée secrétaire de séance.

Révision de la carte communale

Le conseil municipal a engagé le 1^{er} octobre 2014 une 2^{ème} révision de la carte communale (la 1^{ère} révision a été réalisée en 2011). Cette étape est nécessaire pour régulariser la situation d'équipements ou d'activités économiques présentes sur Neuvéglise. De plus, la zone artisanale actuelle est totalement occupée et ne permet pas de répondre aux demandes en attente.

Au terme de la procédure de révision, la nouvelle carte communale doit être autorisée conjointement par le Conseil municipal et le Préfet. C'est pourquoi, après concertation avec les services de l'Etat, seules les zones constructibles à destination d'activités ou d'équipements sont concernées par la révision. Les zones constructibles à vocation résidentielles issues de la révision de 2011 sont inchangées.

Les élus prennent connaissance du dossier complet réalisé par le cabinet Cros et valident le projet retouché en séance. Différents services de l'Etat doivent désormais être sollicités pour avis ou consultation (Chambre d'agriculture, Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et forestiers (CDPENAF), Commission Départementale de la Nature, des paysages et des sites ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL), une portion territoire communal étant concernée par Natura 2000).

Lorsque ces différents services auront émis leurs avis et recommandations et que les modifications éventuelles auront été intégrées, le Conseil Municipal délibérera sur le projet définitif de révision de la carte communale.

Vote : Pour 12, contre 0, abs 0.

Demande de subventions Fonds Cantal Solidaire déposées auprès du Département

Cette nouvelle aide départementale prend la forme d'un programme sur 3 ans. Pour 2016 l'aide porterait sur l'extension des cimetières du bourg et de Fressanges. Pour 2017 et 2018, les projets de modernisation de l'école (1^{ère} phase), rénovation de la gendarmerie, réhabilitation et extension du système d'assainissement collectif, aménagement des villages de Sieujac et Orcière seront présentés.

Vote : Pour 12, contre 0, abs 0.

Commune nouvelle : étude préalable

Les communes de Sériers, Lavastrie, Oradour et Neuvéglise participent à une étude préalable à la création d'une commune nouvelle. Sériers s'est proposée pour porter l'étude, centraliser les documents et déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

Les élus ont décidé d'un commun accord que la répartition du reste à charge sera calculé au prorata des populations communales communiquées par l'INSEE en janvier 2016 (Lavastrie : 270, Neuvéglise : 1120, Oradour : 267, Sériers : 139).

Vote : Pour 12, contre 0, abs 0.

Indemnités du maire et des adjoints

La Loi du 31 mars 2015 fixe automatiquement, à partir du 1^{er} janvier 2016, les indemnités de fonction du maire et des adjoints aux taux maximums, sauf délibération indiquant un taux abaissé. Lors de leur élection en 2014, les taux ont été fixés par délibération en dessous des plafonds maximums autorisés. Le Conseil dans son ensemble maintien ces taux baissés, à la demande de Madame le Maire et des deux adjoints, pour la durée des mandats.

Vote : Pour 12, contre 0, abs 0.

Autres décisions *Vote : Pour 12, contre 0, abs 0.*

Constitution d'une servitude de passage pour la commune chez Mme Dolci suite aux travaux de mise en conformité de l'assainissement dans le bourg en 2013, ayant conduits à la pose d'une conduite d'assainissement dans son terrain sur environ 48 m².

Les demandes d'acquisition de terrains de sections ayant recueilli l'avis favorable de la majorité des électeurs convoqués, lors des consultations du 13 mars 2016, sont approuvées.